



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060
Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666
Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit PHÉNOLPHTALÉINE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique C₂₀H₁₄O₄		Numéro MAT PR-0124	Masse molaire 318,33
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes PHENOLPHTHALEIN, (3,3-BIS (P-HYDROXYPHENYL) PHTHALIDE)			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2019-02-22	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2 Cancérogénicité catégorie 1B Toxicité pour la reproduction catégorie 2
Mention d'avertissement	DANGER
Mentions de danger (H)	H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques . H350 Peut provoquer le cancer. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Conseils de prudence (P)	P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 2 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Phénolphtaléine	77-09-8	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Non-inflammable ni combustible.
Agents d'extinction appropriés	Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, ou de la poudre sèche.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	--

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles.
Méthode et équipement de manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
PHENOLPHTALÉINE	77-09-8	VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Ventilation	Utiliser une hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre fine de couleur blanche.
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Donnée non disponible.
pH	pH = 8.3 - 10.0.
Point de fusion / congélation	261-263°C
Point initial d'ébullition	Donnée non disponible.
Plage d'ébullition	Donnée non disponible.
Point d'éclair	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation	Donnée non disponible.
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Donnée non disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Donnée non disponible.
Tension de vapeur	6.7X10 ⁻¹³ mm Hg @ 25 deg C.
Densité de vapeur	Donnée non disponible.
Densité	1.28g/cm ³
Solubilité	Insoluble dans l'eau. Soluble dans l'alcool.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	log Kow = 2.41.
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible.
Température de décomposition	Donnée non disponible.
Viscosité	Donnée non disponible.

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Donnée non disponible
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Donnée non disponible.
Substances incompatibles	Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

PHÉNOLPHTALÉINE

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
- Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
- Respiration	Peut être nocif par inhalation. Troubles nerveux, vertiges, toux, dyspnée, maux de tête, convulsions, nausées et vomissements. Peut irriter le système respiratoire.
- Ingestion	Peut être nocif par ingestion. Inconfort abdominal, de la diarrhée, des nausées, une diminution de la pression sanguine, de la faiblesse, une coloration rose de l'urine et des fèces. Troubles nerveux, désordres gastro-intestinaux, éruption cutanée, crampes, colite, diarrhées, vertiges, maux de tête, convulsions, nausées et vomissements.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	L'exposition à long terme peut provoquer : des douleurs abdominales, diarrhée, vomissements, déséquilibre électrolytique, déshydratation, malabsorption, stéatorrhée, perte de poids, polydipsie, polyurie, arythmie cardiaque, faiblesse musculaire, prostration et les lésions histopathologiques et des troubles des reins. Est reconnu comme agent cancérogène possible (classe 2B) par l'IARC.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	Donnée non disponible.
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	Donnée non disponible.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Donnée non disponible.
Persistance et dégradation	Biodégradabilité aérobie. Méthode: OCDE ligne directrice 301F. Résultat: 76 % - Facilement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
Autre effets nocifs	Donnée non disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2 Cancérogénicité catégorie 1B Toxicité pour la reproduction catégorie 2
---------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-02-22